

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 21 novembre 2016

Compte-rendu

Le 21 novembre 2016 à 20 heures 30, le conseil municipal d'Ervy-le-Châtel s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Roger BATAILLE, Maire.

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 octobre 2016

Le procès-verbal de la réunion du 13 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

- Compte-rendu des décisions du Maire

M. le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire :

. Décision 2016/03 : Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement des travaux de rénovation de l'école élémentaire. Montant 62.000 €. Durée : 20 ans. Taux 0

. Décision 2016/04 : Régie de recettes de la Maison du Vitrail

Afin de permettre l'encaissement des recettes nouvelles arrêtées par délibération du conseil municipal en date du 13 octobre 2016, l'article 1 de la décision 2015-08 instituant une régie de recettes pour la Maison du Vitrail est complété comme suit : « La régie de recettes de la Maison du Vitrail permet l'encaissement des produits suivants : vente de livrets, vente de carte postale, encaissement de la participation aux ateliers et animations proposés par la Maison du Vitrail ».

. Décision 2016/05 : Remboursement d'un sinistre par l'assurance

Acceptation du montant de l'indemnité versée par l'assurance de la Commune : 141 €, somme correspondant à la facture de réparation pour le bris d'une vitre sur la porte des toilettes de l'école élémentaire.

- TRAVAUX

. Mise en souterrain des réseaux d'Orange : Rues Danton et Sauvageot du Croisy

Le conseil municipal décide de réaliser la mise en souterrain des réseaux Orange conjointement aux travaux d'électricité et d'éclairage public. Ces travaux à la charge de la commune s'élèvent à 4.078 €

. Eclairage public et Mise en souterrain des réseaux d'Orange : Avenue de la Gare

Le conseil municipal décide de réaliser en 2017, les travaux d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, et le renforcement de l'installation communale d'éclairage public avenue de la Gare. La participation financière de la Commune dans ces travaux est estimée à 68.360 €.

Ces travaux s'accompagneront de la mise en souterrain des réseaux Orange dont le montant, à la charge de la Commune, s'élève à 8.419 €.

. Bâtiment rue du 11 novembre : Acquisition et Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation

Le conseil municipal approuve le projet de réhabilitation d'un bâtiment existant pour la création d'un atelier de verre chaud, d'un atelier de peinture sur verre, de locaux d'accueil du public et d'un studio pour résidence d'artiste. Le conseil municipal décide de proposer à l'EHPAD, propriétaire du bâtiment, d'en faire l'acquisition pour le prix de 20.000 €.

Le conseil municipal :

- * retient le Cabinet Mathieu BATY pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation dudit bâtiment pour la somme de 31.216 € HT,
- * arrête le budget prévisionnel de l'opération à la somme de 451.216 € HT (y compris acquisition du bâtiment et maîtrise d'œuvre)
- * sollicite des subventions au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), du FSIPL (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local), du FEADER, de la Région et de la réserve parlementaire.

. Requalification de l'entrée de ville : Maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal décide de réaliser des travaux d'aménagement de l'entrée de ville la plus importante à savoir la route d'Auxon, puis l'avenue de la Gare/rue Pasteur. Suite à la consultation de maîtrise d'œuvre, l'Agence de Paysage LEROY, mieux-disante, est retenue pour un montant de 6.860 € HT.

Le budget prévisionnel de l'opération est arrêté à la somme de 208.000 € HT. Le conseil municipal sollicite des subventions au titre de la DETR, du FSIPL, du Fonds National d'Aménagement et du développement du Territoire, du Département et de la réserve parlementaire.

- FINANCES

. Virement de crédit

M. le Maire informe le conseil municipal des virements de crédits effectués :

*** Budget annexe assainissement**

Ajustement du crédit pour les travaux de requalification du centre bourg 4^{ème} tranche
Virement de la somme de 9.000 € des dépenses imprévues vers l'opération 201601
Répartition réelle des dépenses de l'opération sur chaque budget en fonction des travaux réalisés.

*** Budget principal**

Ajustement des crédits budgétaires pour le remboursement des annuités d'emprunts

. Section d'investissement : virement de la somme de 1.800 € des dépenses imprévues vers le 1641 remboursement du capital d'emprunts

. Section de fonctionnement : virement de la somme de 300 € des dépenses imprévues vers le 66111 : remboursement des intérêts d'emprunts

Il s'agit d'un emprunt de 41.000 € pour l'éclairage public rue Pithou qui était en restes à réaliser 2015 et qui a été débloqué en 2016 après le vote du budget 2016.

*** Budget principal**

Remplacement de la chaudière de la Poste

Virement de la somme de 3.120 € des dépenses imprévues vers le compte 2313 – Travaux

. Tarif Maison du Vitrail

Le conseil municipal fixe à 0,50 € le tarif des cartes postales à la Maison du Vitrail d'Armanche.

. Demandes d'admission en non-valeur : Budgets principal, eau et assainissement

Le conseil municipal admet en non-valeur les sommes ci-après :

*** budget principal :**

6541 : créances admises en non-valeur102,58 €

* budget eau :

6541 : créances admises en non-valeur675,76 €

6542 : créances éteintes.....1.388,40 €

* budget assainissement :

6541 : créances admises en non-valeur1.015,19 €

6542 : créances éteintes.....2.283,03 €

.Frais de personnel des budgets annexes Assainissement et Eau

En 2016, il a été décidé de faire appel au SDDEA pour effectuer le relevé annuel des compteurs d'eau pour un montant TTC de 4.699,44 €. Le conseil municipal décide de régler cette somme à hauteur d'un tiers sur le budget assainissement et de deux tiers sur le budget eau, et de réduire ces sommes de la charge du personnel technique affecté auxdits budgets.

.Rénovation du parc informatique des écoles

Pour le bon fonctionnement des écoles, le conseil municipal se montre favorable à la rénovation du parc informatique des écoles maternelle et élémentaire. La dépense est estimée à 5.670 € TTC. Préalablement à la commande, le conseil municipal sollicite les communes du RPI (Courtaout, Davrey, Marolles-sous-Lignièrès, Montfey et Racines) en vue de leur participation à cette dépense, au prorata du nombre d'habitants.

.Décisions modificatives : Budget principal, eau et assainissement

Le conseil municipal vote les décisions modificatives présentées pour les budgets :

* annexe Assainissement

Section de fonctionnement : virement de crédit en dépenses

Section d'investissement : + 2.950 € en dépenses et recettes

* annexe Eau

Section de fonctionnement : virement de crédit en dépenses

* principal

Section de fonctionnement : + 24.350 € en dépenses et recettes

Section d'investissement : + 5.554 € en dépenses et recettes

.Tarif eau et assainissement

Le conseil municipal maintient les tarifs votés précédemment savoir :

* EAU : abonnement 38,92 € annuel / consommation 1,07 € par m3 consommé

* ASSAINISSEMENT : abonnement 85 € annuel / consommation 1,20 € par m3 d'eau consommé

- Contrat groupe assurance statutaire 2017-2019

Le conseil municipal décide de reconduire le contrat groupe assurance statutaire, suite à la mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans avec le groupement AXA France vie et GRAS SAVOYE, pour le personnel CNRACL, le taux de cotisation est de 4,69 % (5,59 % au titre du contrat actuel).

- Découpage des territoires de démocratie sanitaire

La loi « Hôpital Patient santé et territoire » du 21 juillet 2009 avait placé le territoire comme un élément essentiel de l'organisation de l'offre de soins. La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé prévoit que l'Agence Régionale de Santé (ARS) délimite « des territoires de démocratie sanitaire » à l'échelle infrarégionale, de manière à couvrir l'intégralité du territoire de la région. Ces territoires sont arrêtés par le directeur général de l'ARS après avis des collectivités territoriales.

Trois scénarios ont été présentés par l'ARS.

Le conseil municipal se montre favorable au scénario 1 : découpage en 10 territoires de démocratie sanitaire qui se superposent aux dix départements de la région Grand-Est.

- Déclaration d'intention d'aliéner

M. le Maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la Commune n'a pas mis en œuvre son droit de préemption.

- Affaires diverses

La Société de Pêche a saisi la commune pour obtenir l'autorisation de poser un ponton aux Pont des Mottes, pour les pêcheurs à mobilité réduite. Avis favorable du conseil municipal.

Affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Roger BATAILLE